

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mardi 10 décembre 2019

---

**N° 34/ 2016-2021**

Présidence de **M. Laurent PELLEGRINO**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

**DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

- Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019
- Préavis de la Municipalité N° 44/12.19
- Préavis de la Municipalité N° 45/12.19
- Préavis de la Municipalité N° 46/12.19
- Préavis de la Municipalité N° 47/12.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 25/6.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 35/9.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 36/9.19
- Rapport de la Commission des finances sur le budget de l'exercice 2020 ainsi que les 7 rapports des sous-commissions.
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme Laure Jaton « L'abattage des arbres à Morges – une nouvelle politique qui tient compte des enjeux climatiques », en séance du Conseil communal du 6 novembre 2019.
- Réponse écrite de la Municipalité aux questions posées en séance du Conseil communal du 2 octobre 2019 par Mme la Conseillère communale Sylvie Fay, relatives à l'envoi d'un courrier promotionnel pour le gaz.

## 1. Appel

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**83 sont présents.**

17 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **Marc BALLY, Katia CID, Giancarlo DE BELLIS, Catherine DREYFUS, Aline DUPONTET, Thierry FRANCILLON, Benjamin GAILLARD, Christian HUGONNET, Xavier LEPORI, Claire MARTINET, Ljlijana MASANOVIC, Baptiste MULLER, Cyril NUSSBAUM, Mario PASQUALONE, Rémi PETITPIERRE, Christine PION, Viviane REYMOND FENTER.**

## 2. Approbation de l'ordre du jour.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** ajoute deux modifications à l'ordre du jour :

Point 12 nouveau : Postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne ». Dépôt.

Point 13 nouveau : Postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement ». Dépôt et développement.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications et informations des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
6. Communications de la Municipalité.
7. Nomination de la Commission de gestion 2019.

8. Nomination de la commission ad hoc en charge de la prise en considération du postulat PLR "De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments". (Présidence UDC)
9. Préavis de la Municipalité :
  - N° 44/12.19** Demande d'un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement des Jardins de Seigneux, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 14 janvier 2020, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.
  - N° 45/12.19** Demande d'un crédit de CHF 708'500.00 TTC, soit CHF 629'500.00 en 2020 et CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins, de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, ainsi que la construction d'une station de charge pour véhicules électriques, (Présidence PLR) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 21 janvier 2020, à 18 h 30, salle des Commissions.
  - N° 46/12.19** Modification d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 1188 de la Commune de Morges et d'une aide financière à la Société Coopérative de la Cité des Philosophes pour d'importants travaux de rénovation et l'agrandissement de l'immeuble sis au chemin du Buvelot N° 18-20, (Présidence VER) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 16 janvier 2020, à 18 h 30, salle des Pas perdus.
  - N° 47/12.19** Vente aux CFF d'une partie des parcelles N<sup>os</sup> 411, 1188, 1195, DP 118 ainsi que les parcelles complètes N<sup>os</sup> 462 et 2826, pour le prix approximatif de CHF 1'059'190.00, pour la création d'une 3<sup>e</sup> voie CFF entre Denges et Morges, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 13 janvier 2020, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.
10. Rapports de commissions :
  - N° 25/12.19 Réponse au postulat Laurent Beauverd et du groupe SPI "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier".
  - N° 35/12.19 Demande d'un crédit de CHF 510'000.00, subventions non déduites, pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud.
  - N° 36/12.19 Demande d'un crédit de CHF 2'950'000.00, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux – crédit cadre.
  - N° 40/12.19 Budget de l'exercice 2020.
11. Interpellation Laure Jatton "L'abattage des arbres à Morges - une nouvelle politique qui tient compte des enjeux climatiques" – Réponse de la Municipalité.

12. Postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne ». Dépôt.
13. Postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement ». Dépôt et développement.
14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
15. Questions, vœux et divers.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019.**

**M. Steven KUBLER** apporte les modifications suivantes :

- Rajouter dans l'intervention de Laurent Pellegrino, en bas de la page 864, le texte « Le Conseil a le droit de modifier l'ordre du jour, après qu'il soit voté ».
- Ajouter les abstentions au vote sur la modification de l'ordre du jour sur la page 864.
- Ajouter la réponse de Mme la Municipale Anne-Catherine Aubert-Despland à la question de M. Kubler sur les zones 30, qui a été omise.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

### **4. Communications du Bureau.**

**M. le Président Laurent PELLGRINO** annonce trois communications :

- Election au Conseil des Etats du 10 novembre 2019, second tour du scrutin. Le Bureau élargi a travaillé sans aide extérieure, le dépouillement s'est bien déroulé et les résultats ont été rendus à 12h08 avec un taux de participation de 39,14% à Morges.
- Rappel de la date du souper du Conseil, soit le mercredi 15 janvier 2020 à 19h00. Une invitation officielle avec coupon réponse parviendra par message électronique aux Conseillers ou par courrier pour les personnes ne disposant pas de messagerie électronique.
- Réponse du Bureau à la question de Mme Fay concernant l'impression des rapports des commissions en recto pour l'archivage. Mme Tatyana Laffely Jaquet répond que c'est une directive de l'archiviste, car en imprimant recto-verso le texte du verso se lit au travers et la lisibilité n'est pas optimale. Il serait envisageable d'acheter du papier d'archivage plus épais mais le prix est plus élevé, il y a matière à réflexion.

## 5. Communications et informations des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

**Mme Laure JATON** informe que lors de la dernière séance intercommunale de la PRM un préavis de CHF 586'000.00 a été adopté pour le renouvellement du système d'information des polices vaudoises qui se nomme Odyssée.

Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente du CODIR, a rappelé le processus en cours de révision des statuts et souligné la difficulté de cette procédure. Il est important que le Conseil intercommunal se souvienne qu'il pourra intervenir véritablement sur le texte des statuts qu'au moment de la nomination de la commission ad hoc consultative dans le cadre de la première consultation des Municipalités. Cette commission rapportera à la Municipalité. Une fois que le Conseil intercommunal aura adopté les statuts, les Conseils communaux des différentes communes membres ne pourront plus que dire oui ou non sans intervenir sur le texte.

Mme Jatton a déposé une interpellation pour que les chiffres sur la violence conjugale apparaissent de manière plus détaillée dans le rapport de gestion et avec la définition qu'il convient.

Il a été aussi évidemment question de la commission de Police avec en premier lieu une réponse à son interpellation sur la formation en matière de procédure pénale pour les membres de la commission. Malgré les problèmes elle le donne en mille « tout va bien dans le meilleur des mondes ». Elle cède la parole à M. Pierre Marc Burnand qui s'exprime sur la nouvelle formation de la commission de Police.

**M. Pierre Marc BURNAND** s'exprime en ces termes :

*« J'ai participé à la dernière séance du Conseil intercommunal de la PRM en tant que délégué suppléant et ça tombait bien puisqu'ont été évoquées les solutions envisagées pour répondre à la demande de la Municipalité de Morges à propos de la Commission de police.*

*C'est le nouveau commandant de la PRM, le Major Clément Leu, qui a présenté ces solutions – et non pas le Comité de direction, ce qui n'a pas manqué d'étonner puisque la question n'est pas d'ordre tactique ou technique, mais éminemment politique.*

*La direction de la PRM propose deux modifications par rapport à la situation actuelle pour répondre au vœu de la Municipalité :*

- La première, c'est que le commandant de la PRM ne sera plus président de la Commission de police;*
- La deuxième, c'est une modification – ou plutôt une retouche – de l'organigramme de la PRM.*

*Ces deux propositions de modifications montrent qu'il y a une prise de conscience à la PRM et une volonté de répondre à la demande de la Municipalité de Morges, ce qui est positif.*

*En revanche, les modalités proposées laissent perplexe :*

- D'une part, le président de la Commission de police serait désormais l'adjoint actuel*

*du commandant de police, qui est membre de la Commission de police depuis des lustres; au final, on prend donc le même et on recommence;*

- *D'autre part, la Commission de police continuerait à figurer dans l'organigramme de la PRM sous la responsabilité du commandant de la PRM; s'il n'y avait plus de lien direct entre la Commission de police et les agents sur le terrain, en revanche la relation hiérarchique resterait totale entre le commandant de la PRM et le président de la Commission de police, ce qui est contraire au principe de neutralité et d'indépendance; la logique voudrait que la Commission de police soit totalement détachée de la PRM, et qu'elle figure dans l'organigramme en parallèle du commandant de la PRM, sous la responsabilité directe du Comité de direction;*
- *Enfin, conséquence de ce qui précède, la Commission de police resterait localisée à l'Hôtel de police, ce qui est psychologiquement peu heureux, et c'est un euphémisme.*

*Si les intentions sont louables, ces propositions quant aux modalités montrent clairement que le travail de réflexion est entamé mais pas abouti, qu'il y a encore du pain sur la planche ... et que c'est donc une affaire à suivre. »*

## **6. Communications de la Municipalité.**

**M. Le Syndic Vincent JAKUES** annonce 9 communications orales.

### **Planification énergétique territoriale**

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*Dans le cadre de sa stratégie énergétique 2035, la Municipalité s'est fixée des objectifs précis, notamment pour la consommation d'énergie pour l'électricité et la chaleur sur son territoire.*

*Pour les atteindre, en sa séance du lundi 9 décembre 2019, la Municipalité a défini les éléments importants de sa planification énergétique territoriale. Par un diagnostic et une analyse des besoins futurs, elle a prononcé 5 principes de développement énergétique pour son territoire. Ce sont :*

1. **La rénovation du parc bâti** : un taux de rénovation de 1.2% à partir de 2020 (légèrement supérieur à la moyenne nationale) doit être appliqué pour atteindre une réduction des besoins de chaleur de 18% dans les bâtiments de Morges.
2. **La transition du gaz naturel vers le biogaz/gaz renouvelable** : un minimum de 10% de biogaz ou de gaz renouvelable doit être intégré au réseau de gaz de Morges. Cela équivaut à une augmentation de 0.7% de biogaz par année injectée dans le réseau dès 2020.

3. **Le développement et le raccordement à des réseaux thermiques** : en fonction des projections 2035 pour la densité du bâti et les besoins en chaleur, 28% de la demande en chaleur du territoire pourra être recouverte grâce à des réseaux de chauffage à distance (CAD) et d'autres formes de réseaux thermiques.
4. **Le développement des énergies renouvelables, et la diminution du recours au mazout et au chauffage électrique** : 73% des chauffages à mazout et de 68% des chauffages électriques directs seront remplacés, de préférence par des chauffages alimentés en énergies renouvelables. En moyenne 50 chauffages par an devront être substitués.
5. **Le développement de la production électrique locale** : environ 3'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques devront être installés annuellement pour atteindre une production annuelle de 10 GWh d'électricité renouvelable.

*Un plan de mesures, en cours de développement, met en lumière les projets phares à entreprendre, les modes opérationnels et les échéances d'évaluation de la politique énergétique. Le succès de cette politique repose sur un effort collectif. Ainsi la Municipalité souhaite mettre en œuvre les moyens et outils à sa disposition, tels que la sensibilisation, l'encouragement, la réglementation et l'incitation pour effectuer une transition énergétique exemplaire sur le territoire de Morges.*

### **Brochure "Aménagement du territoire : planification communale"**

#### **M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :**

*« Dans le cadre de l'enquête publique du Plan général d'affectation (PGA), le Service Urbanisme, constructions et mobilité a réalisé une brochure informative intitulée « Aménagement du territoire : Planification communale ». Elle s'adresse à tout un chacun souhaitant comprendre les outils de l'aménagement du territoire à l'échelle communale, soit le Plan d'affectation communal et le Plan directeur communal. Ces derniers s'inscrivent dans un cadre plus général qui doit respecter les planifications de rang supérieur. C'est pourquoi une première partie a pour vocation d'introduire les bases légales de l'aménagement du territoire aux échelons supérieurs. Finalement, la brochure introduit le PGA. Elle est mise à disposition de tous. De plus, elle est diffusée sur les sites de Morges Avenir, Morges.ch et Morges Dialogue. »*

#### **Délocalisation des activités de tirs du stand du Boiron**

**Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND** s'exprime en ces termes :

*« Le préavis concernant les frais pour la délocalisation des activités de tirs du Stand du Boiron au Effoliez est prêt, néanmoins il manque encore certains chiffres pour qu'il soit complet. Le dépôt de ce préavis est donc repoussé au mois de février 2020. Il*

*sera cependant possible pour les tireurs morgiens, militaires et civils de tirer au stand des Effoliez. Une solution provisoire pour le stockage des munitions a été trouvée. Cette proposition transitoire a été approuvée par le Chef de la Division des affaires militaires et civiles et l'Officier fédéral de tir responsable de notre arrondissement.*

*Dans une première étape, une séance de coordination entre les sociétés de tir morgiennes et le responsable du stand des Effoliez a eu lieu le 4 décembre afin d'organiser le calendrier des tirs 2020. Toutes les demandes des sociétés du Stand de tir du Boiron ont été acceptées, excepté le Tir de la Tulipe, une seule date devra être déplacée, il s'agit des tirs de clôture de début à fin octobre 2020.*

*Un accord de principe a déjà été donné lors de la séance des 11 communes partenaires du stand des Effoliez. L'acceptation finale ne pourra pas intervenir avant le vote du préavis concernant cette délocalisation. Dans l'intervalle, la Municipalité d'Echandens est prête à entrer en matière pour discuter des solutions intermédiaires afin de permettre des sessions de tir selon l'agenda proposé pour 2020.*

*Bien que la Municipalité confirme que la fermeture du Stand du Boiron soit maintenue au 31 décembre 2019, elle va néanmoins informer les tireurs morgiens qu'elle acceptera, à titre exceptionnel que la 32<sup>e</sup> édition du Tir de la Tulipe se tienne au Stand du Boiron en 2020. Elle s'est engagée à en faire la demande et a déjà reçu l'accord de principe de la Commune de Tolochenaz. »*

## **Concours Logo Espace Couvaloup**

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** s'exprime en ces termes :

*« Espace Couvaloup se cherche une nouvelle identité visuelle qui doit permettre à la population de se reconnaître facilement et rapidement les activités proposées par Espace Couvaloup, quel que soit le support.*

*Pour ce faire, la Municipalité organise un concours pour la création d'un nouveau logo, permettant de favoriser l'implication des morgiennes et des morgiens dans ce lieu à nouvelle vocation. Ce concours est organisé de manière à offrir aux participants un outil d'insertion et de valorisation, avec le soutien d'un graphiste professionnel.*

*Il est ouvert à toute personne habitant à Morges hormis les employés de la Ville, les membres du jury, ainsi que les membres des associations intercommunales. Les jeunes de moins de 18 ans sont admis à participer avec l'accord de leurs représentants légaux.*

*Les modalités de participation et inscription seront communiquées, notamment aux écoles, y compris celles spécialisées dans l'art visuel, de Morges et sa région. Une information via la presse et les réseaux sociaux est aussi prévue. Un jury sélectionnera trois logos qui seront soumis au vote de la population, la Municipalité sera informée du vainqueur le lundi 18 mai 2020. »*

### **Prix de la Ville de Morges au concours "Morges City Start-Up 2020"**

**Mme la Municipale Mélanie WYSS** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité vous informe qu'elle a décidé de soutenir le concours "Morges City Start-Up 2020" organisé par le Coworking Society basé à Morges.*

*Ce concours est destiné à tous les fondateurs de startups domiciliés en Suisse et a pour but de sélectionner les projets ayant le plus important potentiel. En outre, le concours s'adresse à tous les projets, y compris ceux qui ne sont pas purement technologiques. Membre du jury, la Ville de Morges aura le plaisir d'offrir le premier prix au lauréat du concours, le 30 janvier 2020. Les cinq lauréats se verront offrir un forfait pour résider au Coworking pour des durées s'étalant de 6 mois à 1 an.*

*Les critères d'évaluations sont les suivants :*

- Originalité de l'idée*
- Cohérence des chiffres, montage du projet, stratégies*
- Potentiel de développement*
- Capacités entrepreneuriales des porteurs de projets*
- Simplicité de mise en œuvre*
- Force d'innovation et potentiel des produits et services pour l'avenir*

*Les objectifs de ce concours concordent avec ceux du Programme d'action de la promotion économique, notamment avec les actions 3 et 5. En effet, il s'agit de développer l'emploi et l'implantation d'entreprises à Morges. Ce concours organisé par Coworking Society constitue une opportunité pour la Municipalité de soutenir de jeunes entrepreneurs et de les inviter à s'installer à Morges pour démarrer leurs activités.*

*Le Conseil communal est cordialement invité à la remise des prix qui aura lieu au soir du 30 janvier 2020 au Coworking Society à la rue de Lausanne 43B. Vous trouverez de plus amples informations sur le site : [www.coworkingsociety.ch](http://www.coworkingsociety.ch). »*

### **Participation à la réalisation d'un réseau d'aquathermie régional MorgesLac et EnerLac**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

*« Dans le cadre du préavis N° 27/6.19 de demande d'un crédit de CHF 4'980'000.00 TTC pour la participation à la réalisation d'un réseau d'aquathermie, il a été fait mention d'un projet connexe prévoyant le déploiement au départ de la station de pompage d'un second réseau d'aquathermie baptisé EnerLac, porté par d'autres partenaires. Ce projet prévoit d'alimenter Medtronic et le futur quartier SudVillage à Tolochenaz.*

*Dans l'intervalle, les porteurs du projet EnerLac ont décidé de se lancer dans la réalisation de ce réseau et de participer au financement de la station de pompage, ainsi que des conduites lacustres. Ils ont versé à Romande Énergie Services SA, maître d'ouvrage, le montant correspondant au coût de l'agrandissement des infrastructures permettant d'alimenter aussi bien le réseau MorgesLac qu'EnerLac.*

*La mise à l'enquête, ainsi que les appels d'offres pour la construction de ces infrastructures ont tenu compte de cette variante et par conséquent les adjudications ont pu être prononcées à fin novembre. De plus, les conventions sont en cours d'élaboration entre les trois partenaires qui sont Romande Énergie Services SA, Énergie 360° SA et la Ville de Morges pour définir la répartition des charges de réalisation, ainsi que la mise à disposition et d'exploitation. La venue de ce nouveau partenaire n'engendre pas de coûts supplémentaires pour la Ville. »*

### **Label "VILLEVERTE SUISSE, bronze" à la Ville de Morges**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

*« Dans le cadre de son programme de législature, la Municipalité exprimait sa volonté d'obtenir le label "VILLEVERTE SUISSE".*

*Le service Infrastructures et gestion urbaine, sous la conduite de l'office des Parcs et Promenades et en partenariat avec plusieurs services de la Commune, a mené ce projet jusqu'à l'obtention du label "Villeverte Suisse Bronze".*

*La Ville de Morges est la septième ville suisse et la deuxième ville romande à obtenir ce label (après : Lucerne, Winterthur, Ecublens, Bâle, Schaffhouse et Degersheim).*

*Dans les conclusions des experts, il a été relevé en particulier que "La Nature s'impose en Ville de Morges en complémentarité des autres aménagements". Cet équilibre, subtil et délicat, est possible grâce aux compétences et à la pluridisciplinarité des équipes. Le terme "proximité" a également été relevé, il peut être associé aux différentes actions menées par la Ville de Morges. En effet, la population est sollicitée pour différentes réflexions participatives et les entreprises locales sont privilégiées pour l'exécution des travaux. Le tissu associatif morgien est également associé à de nombreux événements en lien avec la durabilité.*

*La remise officielle du Label aura lieu le vendredi 13 décembre à 14 h sur la parcelle des Emetaux à proximité du giratoire de la Longeraie. Pour marquer cette étape importante pour la Ville, une haie vive composée de quelques mille arbustes indigènes et dix arbres a été plantée sur une longueur de plus de 100 mètres. Cette haie constituera un relais important pour la faune et participera au réseau de couloirs écologiques déjà présents en ville de Morges. Mesdames et Messieurs les Conseillères, Conseillers communaux sont les bienvenus à cette cérémonie.*

*La Municipalité tient à remercier la population morgienne pour sa participation aux actions et démarches permettant une gestion durable de leurs espaces verts pour plus de biodiversité dans l'environnement urbain. »*

## **Municipalité en bref passe au numérique**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** s'exprime en ces termes :

*« Vous avez reçu le premier numéro du Municipalité en bref, nouvelle formule, sous format électronique. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la stratégie de communication numérique de la Ville et respecte votre volonté de recevoir moins de papier. Cette évolution est le premier jalon, visible, de la mise en œuvre de la politique municipale de communication numérique.*

*"Muni en bref" vous est donc désormais envoyé directement sous forme de lettre d'information, ou newsletter. Cette lettre d'information contient le sommaire et un aperçu des thèmes traités. Les articles en entier, ainsi que le sommaire, sont accessibles dans l'extranet, sous la rubrique « Informations communales », ainsi que sur [morges.ch](http://morges.ch). Une solution a également été trouvée pour archiver cette nouvelle formule et vous permettre de consulter les anciens numéros.*

*Cette lettre d'information vous est envoyée via le service web externe. Afin d'éviter que ce message ne soit considéré comme du courrier indésirable, vous pouvez enregistrer l'adresse d'expédition "[communication@morges.ch](mailto:communication@morges.ch)" dans le carnet d'adresses de votre service de messagerie.*

*Nous vous souhaitons bonne lecture en espérant que ce nouveau format répondra à vos attentes. »*

## **Les salées**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** s'exprime en ces termes :

*« Nous vous informons que vous êtes invités, en fin de séance, à partager le verre de l'amitié et les salées au fromage, comme c'est la tradition lors de la dernière séance de l'année.*

*Vous aurez la possibilité de déguster le vin du Domaine de la Ville. »*

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** ouvre la discussion sur les diverses communications.

**Mme Sylvie FAY** remercie le Bureau pour sa réponse et encourage les discussions et pistes de réflexions pour les améliorations à apporter en terme d'efficacité énergétique dans les tâches d'archivage ou autre.

## 7. Nomination de la Commission de gestion 2019.

En vertu de l'article 43 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion 2019 doit être nommée. Selon le tournus la présidence revient au Groupe des Verts.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** appelle les Chefs de Groupe des partis au perchoir afin qu'ils proposent leurs candidats. Il rappelle la composition de la Commission de gestion, soit 5 PLR, 5 PSIG, 2 UDC, 2 VER et 1 EM, ainsi qu'un suppléant de chaque parti.

**Mme Ludivine GUEX** propose pour le PSIG: Nathalie HENTSCHEL, Sylvie TRUDU, Michäel FURHOFF, Martine ROCHAT, Katharina DELLWO BAUER. Suppléante : Anne-Françoise COSANDEY.

**M. Yvan CHRISTINET** propose pour les Verts : Claudine DIND, Yvan CHRISTINET. Suppléant : Xavier DURUSSEL.

**Mme Catherine HODEL** propose pour l'EM : David GUARNA. Suppléant : Philippe LAURENT.

**M. Yves MENETREY** propose pour le PLR : Françoise ADLER, Emilie BOVET, Johan BUCHER, Jean-Marc NARR, Marc TISSOT. Suppléante : Béatrice GENOUD-MAURER.

**Mme Patricia DA ROCHA** propose pour l'UDC : Jean-Pierre MORISETTI, Philippe GUEYDAN. Suppléant : Marc LAMBRIGGER.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de postes à repourvoir, les élections sont réputées tacites et les candidats élus sont félicités.

## 8. Nomination de la commission ad hoc en charge de la prise en considération du postulat PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ». (Présidence UDC).

Les commissaires sont :

<b>Sylvie FAY</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>	<b>Jean-Pierre MORISETTI</b>
<b>Richard BOUVIER</b>	<b>Jean-Bernard THULER</b>	
<b>Pascal DE BENOIT</b>	<b>Christian HUGONNET</b>	

Les commissaires sont invités à se réunir en fin de séance afin de fixer la date de la première séance.

**9. Préavis de la Municipalité :**

**N° 44/12.19** Demande d'un crédit de CHF 218'000.00 pour le réaménagement des Jardins de Seigneux, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 14 janvier 2020, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.

**Les commissaires sont :**

<b>Brigitte COENDOZ</b>	<b>Fineke OUWEHAND</b>	<b>Philippe GUEYDAN</b>
<b>Christine GOLAY</b>	<b>Lionel DAUTREPPE</b>	
<b>Maurice JATON</b>	<b>David GUARNA</b>	

**N° 45/12.19** Demande d'un crédit de CHF 708'500.00 TTC, soit CHF 629'500.00 en 2020 et CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins, de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, ainsi que la construction d'une station de charge pour véhicules électriques, (Présidence PLR) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 21 janvier 2020, à 18 h 30, salle des Commissions.

**Les commissaires sont :**

<b>Anne STERN-GRIN</b>	<b>Jean-Claude GOY</b>	<b>Marc LAMBRIGGER</b>
<b>Marc-Olivier BUSSLINGER</b>	<b>Francesco TRUDU</b>	
<b>Jean-Marc NARR</b>	<b>Rita WYSS</b>	

**N° 46/12.19** Modification d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 1188 de la Commune de Morges et d'une aide financière à la Société Coopérative de la Cité des Philosophes pour d'importants travaux de rénovation et l'agrandissement de l'immeuble sis au chemin du Buvelot N° 18-20. (Présidence VER) 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 16 janvier 2020, à 18 h 30, salle des Pas perdus.

**Les commissaires sont :**

<b>Yvan CHRISTINET</b>	<b>Pierre TONDA</b>	<b>Giancarlo DE BELLIS</b>
<b>Marie-France BELLEUX</b>	<b>Laure JATON</b>	
<b>Emilie BOVET</b>	<b>André WALTHER</b>	

**N° 47/12.19** Vente aux CFF d'une partie des parcelles N<sup>os</sup> 411, 1188, 1195, DP 118 ainsi que les parcelles complètes N<sup>os</sup> 462 et 2826, pour le prix approximatif de CHF 1'059'190.00, pour la création d'une 3<sup>e</sup> voie CFF entre Denges et Morges, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 13 janvier 2020, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux.

**Les commissaires sont :**

<b>Claudine DIND</b>	<b>Céline ELSIG</b>	<b>Claire MARTINET</b>
<b>Béatrice GENOUD</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>	
<b>Dominique KUBLER-GONVERS</b>	<b>Charles DIZERENS</b>	

## 10. Rapports de commissions.

**N° 25/12.19** Réponse au postulat Laurent Beauverd et du groupe SPI "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier".

**M. Xavier DURUSSEL** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

**M. Philippe DERIAZ** note ainsi que l'avait mis en avant le Journal de Morges dans son édition du 7 juillet dernier, que le parc immobilier de la Ville est vieillissant et les installations techniques souvent obsolètes. Comment intégrer l'assainissement du parc bâti dans les importants chantiers à mener ses prochaines années, comment rénover et assainir les quelques 100 bâtiments d'une valeur de plus de 250 millions de francs et dont la commune est propriétaire. Le travail du Service a été considéré comme excellent par la commission. La séance de travail a permis de présenter les premières analyses, rapport de bâtiments, ou l'utilisation du logiciel Investimmo. Ces mesures seront généralisées sur l'ensemble du parc immobilier de propriété communale, si le Conseil communal y consent.

La Municipalité a jugé opportun de présenter le nouveau poste de technicien en bâtiments, qui est demandé par voie de budget communal, par précaution et transparence. Ce poste est amplement décrit dans le préavis municipal étudié. Ce nouveau poste est indispensable à l'assainissement énergétique et à la rénovation technique des bâtiments, la commission soutient cette demande.

Comme le demande la commission, ce préavis est une première étape, soit suivi des constructions, nouveau logiciel, analyse systémique et planification municipale. Mais la stratégie définitive ne pourra être finalisée que lorsque tous les éléments et paramètres seront à disposition.

La Municipalité prend acte avec interrogation du point 5 de la conclusion qui invite à mettre en place un plan d'assainissement des bâtiments qui vise à accélérer la

*rénovation du parc immobilier morgien en ayant un taux de rénovation des bâtiments de plus de 2% en lieu et place du taux de rénovation actuel estimé à 1% et de présenter ce plan au Conseil communal.* Il s'agit d'une mesure stratégique, cet objectif est à considérer avec la planification énergétique territoriale, validée par la Municipalité ce même lundi. La commission émet des objectifs stratégiques, que la Municipalité appréciera utilement mais qui ont un coût important. Toutefois elle relève la contradiction évidente entre les dispositions formulées dans le point 5 nouveau, qui est un amendement et la décision de la commission aux points 3 et 4 de dire qu'il n'est pas répondu au postulat, voire au vœu de la Commission de gestion qui est de définir une vraie stratégie.

En conclusion, la Municipalité prend acte des décisions du rapport de la commission, malgré une contradiction entre le point 5 et les précédents, elle se rallie aux propositions de décisions et répondra ultérieurement de juste et définitive manière aux compléments utiles à la conduite de sa politique publique, tant en matière d'assainissement énergétique que de rénovation des très nombreux bâtiments communaux.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** a pris bonne note du rapport de la commission qu'il partage sous de nombreux aspects. Elle marque son inquiétude quant à l'état du patrimoine bâti et souhaite qu'il soit rénové dans de bonnes conditions et dans une optique durable, jusque-là il ne voit pas d'obstacle. Mais il a le sentiment qu'une commission qui doit se prononcer sur un rapport, suite à un postulat, demande à la Municipalité d'établir un rapport sur la situation. Il est difficile par ce biais-là, sauf effet d'entraînement, d'arriver dans un système de motion.

En effet, la conclusion 5 est contraignante, elle fixe à la Municipalité un taux de renouvellement arbitraire sur la base d'une estimation de la situation actuelle. Il observe une certaine contradiction entre le chiffre 4.2 du rapport de la commission où il est dit que le rapport ne répond pas aux demandes du postulat car il n'y a pas de coût prévu ni de source de financement. Mais par contre cela n'empêche pas de demander un taux de renouvellement de 2% qui deviendrait contraignant si le Conseil s'y souscrivait sans pour cela que ni les coûts ni les sources de financement ne puissent être estimées. Cela l'interpelle et il n'est objectivement pas contre le fait de fixer un taux de 2% ou plus, mais il pense que la moindre des choses est d'avoir devant les yeux les incidences financières, de calendrier, les sources de financement qui permettront d'aller dans le sens de cet assainissement.

Il ne souscrit pas, en l'état à la conclusion 5, contrairement à la Municipalité et il est étonné par sa position. Il demande selon l'article 82 alinéa 5 du règlement du Conseil communal, la fragmentation du vote. Il propose que les conclusions 1 à 4 soient votées de manière groupée et la conclusion 5 à part. Il recommande d'accepter les conclusions 1 à 4 mais de refuser la conclusion 5 en l'état.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** demande aux Conseillers qui accepte cette fragmentation du vote de lever la main, il faut au moins 5 voix pour que cela soit accepté, la demande de M. Busslinger est largement acceptée.

**M. Xavier DURUSSEL** répond que la commission s'est interrogée sur ce qu'il fallait faire par rapport à cette stratégie énergétique et décidé de se donner un objectif pour avancer. Il revient sur le point 4.3 et met en avant que si l'on veut atteindre les objectifs

de la Confédération pour la neutralité carbone d'ici à 2050, le taux de rénovation moyen du parc immobilier se situe dans l'ordre de 2,5%. En disant 2%, on est déjà au-dessous de cet objectif. Les collectivités publiques ont ce rôle d'exemplarité à avoir mais il faudrait que la rénovation touche l'ensemble du parc immobilier ce qui porterait peut-être le taux à 3 ou 4% pour l'ensemble du territoire morgien.

C'est la charge de la Municipalité de définir comment cet objectif peut être atteint en regard de sa stratégie énergétique. Ce chiffre de 2% est une piste. L'idée est de dire aujourd'hui il y a un problème avec le parc immobilier et il faut que la Commune avance vite d'où cette proposition. Le débat à son sens n'est pas autour de la forme, est-ce un postulat, est-ce une motion, il pense qu'il y a urgence à la rénovation. Les outils sont disponibles et la Municipalité se chargera de mettre en place les travaux au moment venu.

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** a annoncé un chiffre que la Municipalité a validé pour la rénovation de l'ensemble du parc bâti communal, il en suivra tout un ensemble de plans de mesures. Les chiffres avancés par la commission seront étudiés dans le cadre de ces plans de mesures. La neutralité carbone fait partie des objectifs de la Municipalité, la stratégie énergétique vise une diminution de 50% et il sera veillé à ce que cela soit respecté.

**M. Laurent BEAUVERD** remercie la Municipalité de s'être longuement penchée sur ce postulat et d'y avoir apporté une réponse rapide après cette longue réflexion. La commission s'est également longuement penchée sur ce postulat et ce rapport. Il rappelle qu'il s'agit d'un outil et en aucun cas d'une finalité. Le processus est en cours certes mais il n'est pas répondu au postulat en l'état, d'où les points 3 et 4. Le point 5 est une incitation à arriver plus vite au résultat escompté. Le but est de soutenir cette politique municipale et les outils proposés sont bons, il encourage à les soutenir. Il pense que d'engager déjà 2% aujourd'hui c'est anticiper des plus grosses dépenses qui arriveront dans le futur.

**M. Xavier DURUSSEL** revient sur un point important du point 5 qui est de présenter le plan au Conseil communal. Il ne faut pas passer à côté car le Conseil a besoin de savoir ce qu'il va se passer et cette stratégie énergétique paraît essentielle à la commission.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** a bien entendu M. Durussel et répond que le vote des conclusions 3 et 4 aboutira exactement au résultat qu'il souhaite de ses vœux, puisque le Conseil renvoie à la Municipalité sa stratégie pour la réentendre de manière plus détaillée. Dès lors, une nouvelle commission pourra dans ce cadre-là se prononcer. Il ne pense pas que la Municipalité va mettre en œuvre des plans de rénovation sans les avoir préalablement soumis au Conseil communal. Et à l'évidence, lorsqu'il est dit qu'il n'est pas répondu à un postulat, la moindre des choses pour la Municipalité c'est de revenir devant le Conseil.

Le plan, qui selon la commission doit absolument figurer dans une conclusion sera présenté. Pour sa part, ce plan ne doit pas figurer dans les conclusions mais être refusé et c'est pourquoi il invite à accepter les conclusions 1 à 4, de dire qu'il n'est pas répondu, de demander à la Municipalité de revenir devant le Conseil avec une stratégie mieux construite et en ayant notamment répondu aux différentes critiques que la commission a évoquées, ou prévues, les sources de financement etc...de façon

à ce que le Conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause et à ce moment-là, la Municipalité qui a bien entendu le débat d'aujourd'hui, montrera ce que représente 2%, 1% ou 3% et cela permettra au Conseil de jouer véritablement son rôle, celui d'arbitrer et d'avoir en toute connaissance de cause la vue sur les incidences de ses décisions. Il remercie de suivre la proposition qu'il a exprimée toute à l'heure.

**M. Mathieu BORNOZ** vient en médiateur. Apparemment le pourcentage fait débat et il paraît difficile de savoir à quoi cela correspond. Il propose l'amendement au point 5 suivant : de demander à la Municipalité de mettre en place, dès 2021, un plan d'assainissement des bâtiments qui vise à accélérer la rénovation du parc immobilier morgien, *en adéquation avec les objectifs de la planification territoriale énergétique et de présenter ce plan au Conseil communal.*

La parole n'est plus demandée, les Conseillers passent au vote.

Vote sur les points 1 à 4 : acceptés à l'unanimité moins une abstention.

Vote sur l'amendement au point 5 de M. Mathieu Bornoz : Accepté à la majorité moins 4 absentions.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

(à la majorité moins 5 avis contraire et 8 abstentions)

1. de prendre acte de la présente stratégie de suivi et rénovation du parc immobilier de la Ville de Morges ;
2. d'accorder un montant de CHF 25'000.00 pour l'acquisition du logiciel EPIQR+ et InvestImmo pour l'élaboration, le suivi et la mise à jour des analyses du parc immobilier de la Ville ;
3. de dire qu'il n'est pas répondu au postulat déposé par M. Laurent Beauverd et le groupe SPI déposé lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2014 intitulé « Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier » ;
4. de dire qu'il n'est pas répondu au vœu N° 7-2017 de la Commission de gestion « Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation ».
5. de demander à la Municipalité de mettre en place, dès 2021, un plan d'assainissement des bâtiments qui vise à accélérer la rénovation du parc immobilier morgien, en adéquation avec les objectifs de la planification territoriale énergétique et de présenter ce plan au Conseil communal.

**N° 35/12.19** Demande d'un crédit de CHF 510'000.00, subventions non déduites, pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud.

**M. Michaël FURHOFF** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée. Les Conseillers passent au vote.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**(décide) :**  
(à l'unanimité)

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 510'000.00 TTC, pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud.
2. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 51'000.00 par année, à porter en comptes dès le budget 2020.

**N° 36/12.19** Demande d'un crédit de CHF 2'950'000.00, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux – crédit cadre.

**M. Jean-Marc NARR**, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La parole n'est pas demandée. Le Conseil passe au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**  
(à l'unanimité)

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'950'000.00 TTC, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 25 ans, à raison de CHF 118'000.00 par année, à porter en comptes dès le budget 2020.

**N° 40/12.19      Budget de l'exercice 2020**

**M. Marc LAMBRIGGER**, président-rapporteur de la Commission des finances, lit le rapport de la Commission des finances relatif à l'exercice du budget 2020.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** constate que les conclusions du rapport sont identiques à celles du préavis, la discussion est ouverte.

**Mme Mélanie WYSS** informe qu'il a été convenu avec la Commission des finances qu'elle déposerait ce soir l'amendement technique qui découle de la décision du Conseil communal du 2 octobre 2019 de fixer le taux d'imposition communal à 67 points et non 68,5 tel qu'inscrit dans les lignes du budget. Voici l'amendement :

- Compte N° 21000.4001.00 – Impôt sur le revenu – Diminution des recettes de CHF 829'927.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 37'070'073.00.
- Compte N° 21000.4002.00 – Impôt sur la fortune – Diminution des recettes de CHF 135'766.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 6'064'234.00.
- Compte N° 21000.4003.00 – Impôt à la source – Diminution des recettes de CHF 35'036.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 1'564'964.00.
- Compte N° 21000.4004.00 – Impôt spécial étrangers – Diminution des recettes de CHF 13'139.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 586'861.00.
- Compte N° 21000.4011.00 – Impôt sur le bénéfice net des personnes morales – diminution des recettes de CHF 129'197.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 5'770'803.00.

- Compte N° 21000.4012.00 – Impôt sur le capital des personnes morales – Diminution des recettes de CHF 9'197.00 – Nouveau montant à inscrire : CHF 410'803.00.

Ainsi la conclusion N° 1 du préavis N° 40/11.19 devient : d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2020 présentant un excédent de charges de CHF 7'434'562.00.

**M. Jacques DUBOCHET** s'exprime en ces termes :

*“Un budget, business as usual. Comme c'est étrange alors que l'humanité fait face à la plus grande crise de son histoire. La vie se meurt partout. Le climat est en déroute. Ce ne sont pas des hypothèses, ce sont des faits, aussi sûrs que la chute de ce stylo si je le lâche. Par contre, ce qui en résultera pour nous à Morges, je n'en sais pas grand-chose, si ce n'est que ce sera énorme.*

*Alors ce budget que nous propose la Municipalité ? Il n'y a pas à s'en étonner. Dans notre démocratie, c'est le législatif qui commande. Notre exécutif ne fait que ce que nous lui demandons avec les moyens que nous lui donnons. Alors on dit, nous n'avons pas l'argent.*

*Hier à la réunion du groupe, certains ont suggéré un amendement. Introduire une ligne au budget, 0,5 million pour accélérer le changement. Mais non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. L'argent n'est pas le problème. Il paraît que la propriété immobilière de la Ville se chiffre en plusieurs centaines de millions.*

*Oui, le problème est de décider que nous allons prendre notre avenir en main et que nous nous en donnons les moyens. Pour cette année, c'est raté. Au vote, je m'abstiendrai. Mais pour l'année prochaine, je m'engagerai comme je peux pour que nous nous donnions les moyens de faire volte-face pour faire face à une situation que nous ne pourrions pas éviter. »*

**M. Richard BOUVIER** s'exprime en ces termes :

*« Comme vous pouvez l'imaginer, les élus PLR ne peuvent pas être satisfaits d'un budget déficitaire de plusieurs millions.*

*Le groupe PLR a étudié en détail le budget 2020, voici quelques éléments de sa réflexion :*

*Constats positifs*

- 1. Les charges dites maîtrisables sont maîtrisées*
- 2. Les investissements sont limités*
- 3. La marge d'autofinancement est faible mais positive*

*Constats négatifs*

- 1. Les charges non maîtrisables ne cessent d'accroître et deviennent insupportables. Il s'agit en particulier de la facture sociale et des charges liées aux associations intercommunales.*

2. *Il y a toujours peu d'explications, d'analyses, de projections. Quelles sont les prévisions pour 2021, 2022, etc. Où va-t-on ?*
3. *Il n'y a toujours pas de remise en question, de proposition, pas de véritables économies. Cela donne l'impression que la Municipalité a baissé les bras, qu'il est normal de présenter des budgets avec des déficits abyssaux.*

*Ceci étant dit, que faire à ce stade ? Pour 2020 il n'y a plus rien à faire, les carottes sont cuites, 2020 sera une mauvaise année qu'il faudra passer « le moins mal possible » en espérant que nous ayons de bonnes surprises. Mais on ne pas continuer comme ceci ! La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour revenir à des budgets équilibrés !*

*Le groupe PLR est conscient que cela ne sera pas simple, qu'il n'y a pas de solution magique, mais propose ici quelques pistes :*

1. *Il faut essayer de diminuer au maximum le déficit structurel actuel avec les entrées fiscales apportées par les nouveaux habitants.*
2. *Limiter au maximum les dépenses et appliquer le principe de « Ne jamais dépenser plus que ce que l'on gagne ».*
3. *Il faut que nos Municipaux qui nous représentent dans les associations intercommunales transmettent ces principes et fassent comprendre à ces associations que l'argent ne tombe pas du ciel.*
4. *Il faut que nos Municipaux-Députés se fassent entendre et se battent au Grand Conseil pour que la péréquation devienne juste supportable.*
5. *Et pourquoi ne pas bomber le torse et rejoindre le mouvement contre la facture sociale menée par les communes de Crans-près-Céligny, Rolle, etc.*
6. *Ne pas reporter les charges injustes du canton sur les contribuables Morgiens par des augmentations d'impôts et de taxes, ils paient déjà largement leur part !*

*Merci à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour revenir enfin avec des budgets équilibrés. »*

**M. Yvan CHRISTINET** exprime, au nom du groupe des Verts, que la Ville de Morges évolue de manière positive. La stratégie énergétique est posée et après le label Cité de l'Energie elle vient d'être nommée Ville Verte. Dès lors, le groupe ne peut que féliciter la Municipalité et ses services de ses résultats encourageants. Maintenant que les bases sont posées, il va falloir les concrétiser. En lisant ce budget, l'on peine à trouver du vert. Le groupe des Verts constate, comme certaines sous-commission que le budget 2020 est quasi un copier-coller du budget 2019. Et en fouillant dans ces comptes, on ne peut pas dire que les montants dévolus à l'environnement ont particulièrement augmenté, et des montants qui montrent que l'on faisait « comme avant » n'ont pas baissé non plus.

Pourtant, les leviers pour ces changements existent et font leurs preuves. Il s'agit par exemple du fonds d'encouragement pour les économies d'énergie, qui n'est pas encore à sec car pas assez utilisé. Il pense que l'on en parle pas assez, les gens ne sont pas conscients des économies qu'ils pourraient réaliser.

Il cite en exemple le bâtiment dans lequel il vit, où typiquement la personne en charge de la PPE ne connaissait pas ces mesures d'encouragement qui devraient être beaucoup plus mises en avant.

Il voit aussi des lacunes dans les processus, c'était le cas de la lettre pour le gaz, qui montre qu'il n'y a pas de prise de conscience réelle dans le fonctionnement des services.

Et la cerise sur le gâteau, dimanche matin passé il se déplaçait pour aller au cirque et il a vu une camionnette qui faisait sa tournée de nettoyage à côté d'un Eco Point, à l'arrêt, mais moteur enclenché, engendrant de mauvaises odeurs. Ce genre de choses pourraient être améliorées.

A l'heure de l'urgence climatique, voter contre ce budget serait inutile mais le groupe des Verts encourage la Municipalité à faire beaucoup mieux pour mettre en valeur ce qu'elle va entreprendre en faveur de l'environnement afin de mériter encore les labels obtenus.

**M. Bastien MONNEY** relève que la Commission des finances estime dans son rapport, en page 2, point 3, que la marge de manœuvre de la Commune est de 30.1%. Il s'est amusé à faire un simple calcul. Si l'on voulait éponger ce déficit sur la seule marge de manœuvre de la Municipalité alors il faudrait réduire ce poste de 18%. Ce chiffre est selon lui impressionnant.

Quand il entend M. Bouvier qui estime que les leviers sont au Grand Conseil avec la facture sociale il répond que la facture sociale n'est que le reflet de la situation sociale actuelle. Et si elle augmente, c'est que la situation dans le Canton se péjore. Il pense que là des relais devraient être utilisés, par l'intégralité des Députés et les relais que nous pouvons avoir avec le monde économique. Le taux de chômage des plus de 50 ans augmente, cela augmente la facture sociale et il pense qu'il faut sérieusement se poser des questions et utiliser les bons leviers.

La discussion est close, le Conseil passe au vote sur l'amendement technique de la Municipalité qui est accepté à la majorité moins 5 abstentions.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2020 et du préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

(61 voix pour et 22 abstentions)

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2020 présentant un excédent de charges de CHF 7'434'562.00.
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**11. Interpellation Laure Jaton « L'abattage des arbres à Morges – une nouvelle politique qui tient compte des enjeux climatiques » Réponse de la Municipalité.**

**Mme Laure JATON** se réjouit de cette réponse complète. Elle constate que plusieurs projets sont en cours et le Conseil communal ne manquera pas de rester vigilant, notamment lors de l'analyse du futur règlement sur les arbres, annoncé, et le nouveau PGA. Elle se permet de rappeler que c'est souvent la mise en application de ces règles qui pose problème, notamment le nouvel indice de verdure ou la qualité des toitures végétalisées. Elle invite la Municipalité et ses services à la vigilance jusqu'au bout, notamment pour la délivrance des permis d'habiter lorsque les exigences ne sont pas conformes aux permis de construire.

**12. Postulat du groupe des Verts « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne. Dépôt.**

**13. Postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement ». Dépôt**

**Mme Ludivine GUEX** lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

**14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce 6 réponses orales.

**Réponse à l'intervention de M. Pierre Marc Burnand, Conseiller communal, à propos des plafonds de Beausobre**

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*« Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre dernier, M. Pierre Marc Burnand, Conseiller communal, a adressé les questions suivantes à la Municipalité.*

Question 1 :

*Sachant qu'il existe une forte présomption de présence d'amiante dans tous les bâtiments construits ou rénovés avant 1990, un diagnostic amiante et une évaluation des risques ont-ils été effectués dans les salles prédisposées aux chutes de plafonds ?*

Réponse :

*Oui, les bâtiments communaux d'importance sont systématiquement analysés et un "diagnostic amiante" publiés à l'attention de l'administration.*

Question 2 :

*Si oui, peut-on en connaître les résultats et savoir qui prend la responsabilité de décider qu'il n'y a aucun danger en l'état ?*

Réponse :

*Oui, les résultats d'analyses sont bien entendu disponibles et pourront être consultés par la Commission de gestion. En cette occasion précise, la première réaction du service Sports, bâtiments et environnement a consisté à consulter le rapport d'analyse qui confirmait l'absence d'amiante dans les plafonds concernés.*

*Sur appréciation du rapport, il appartient à la Municipalité, respectivement à son administration, de prendre toutes décisions opportunes en matière d'utilisation de bâtiments et de confirmer qu'il n'existe pas de danger en l'état.*

Question 3 :

*Si non, n'est-il pas un peu léger, voire téméraire ou même irresponsable, de continuer à attendre que les plafonds tombent et de les rafistoler au coup par coup et à la bonne franquette ?*

Réponse :

*La réponse à la question précédente étant oui, la conduite municipale n'apparaît pas légère, voire téméraire ou même irresponsable. »*

**Réponse orale aux questions de Madame la Conseillère communale Marie-France Belleux du 6 novembre 2019 à propos du stand de crêpes sis sur les quais**

**Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND** s'exprime en ces termes :

*« À la question : " Sur quelles bases les autorisations sont-elles octroyées à ces stands ?*

*Il s'agit du domaine public, ce qui veut dire que c'est le règlement de police qui s'applique. De plus, comme il s'agit aussi d'une activité commerciale, la Loi des auberges et débits de boisson (LADB) doit être prise en compte. Selon ces dispositions, la Municipalité est compétente pour délivrer les autorisations, renouvelable tacitement d'année en année.*

À la question : " Des critères qualitatifs sont-ils pris en compte dans le choix des bénéficiaires ?

Non, à l'heure actuelle, seuls les critères d'hygiène sont pris en compte en collaboration avec le Canton. Les Autorités communales ne peuvent tenir compte de la qualité gustative des mets proposés et n'ont pas encore enregistré d'autres plaintes de la part de citoyens jusqu'à présent.

À la question : "Des contrôles ont-ils lieu durant l'activité et peuvent-ils conduire au retrait de l'autorisation ?"

Oui, des contrôles sont effectués par la Police du commerce.

Le retrait de l'autorisation ne pourrait intervenir que si les conditions d'octroi ne sont plus remplies ou ne sont pas respectées.

Les contrôles "d'hygiène" sont organisés par l'Office de la consommation qui peut en venir à fermer momentanément le kiosque jusqu'à mise en conformité. »

**Réponse orale à la question de Monsieur le Conseiller communal Rémi Petitpierre lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2019 concernant la sécurisation du passage pour piétons situé au carrefour de la rue du Docteur-Yersin et de l'avenue de Peyrolaz**

**M. le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes :

« Pour rappel, en séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2019, Monsieur le Conseiller communal Rémi Petitpierre a demandé si la Municipalité comptait effectuer des travaux de sécurisation du passage pour piétons situés au carrefour de la rue Docteur-Yersin et de l'Avenue de Peyrolaz dans le cadre des travaux actuellement en cours sur la rue Docteur-Yersin.

La Municipalité est consciente du caractère dangereux de ce passage pour piétons situé sur un axe bordé de murs continus et dont l'aménagement particulièrement routier encourage à une vitesse élevée des automobilistes. Ceci est d'autant plus vrai en ce moment, avec la fermeture provisoire de la Rue Docteur Yersin pour les travaux en cours.

En vue de limiter les risques d'accident, la Police Région Morges a installé dans le courant du mois de septembre dernier le radar préventif en approche de cette intersection afin de sensibiliser les automobilistes à la limitation de vitesse à 50km/h sur cet axe ainsi qu'à la présence de piétons.

Afin d'assainir la situation à plus long terme, la Municipalité planifie la mise en place d'un feu de signalisation permettant :

1. Aux piétons désireux de traverser l'Avenue Jean-Jacques Cart d'obtenir la priorité de manière sécurisée.

2. Aux cyclistes venant de l'Avenue de Peyrolaz de bénéficier d'un « tourne à gauche » indirect en direction de la rue Docteur-Yersin sécurisé grâce à l'installation d'un bouton poussoir dédié.

*La mise en œuvre de ces mesures suivra la procédure habituelle traitant de la mise à jour de la signalisation routière. Sans imprévu majeur, elles devraient être en fonction dans le courant du printemps 2020. »*

**Réponse orale à la question de Madame la Conseillère communale Céline Elsig lors de la séance du 6 novembre 2019 concernant l'information en temps réel aux voyageurs du réseau morgien de transports publics**

**Monsieur le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes :

*« Pour rappel, en séance du Conseil communal du 6 novembre 2019, Madame la Conseillère communale Céline Elsig posait la question de l'horizon prévu pour l'installation de panneaux d'information aux arrêts de bus permettant de renseigner les voyageurs en temps réel des prochains passages de bus.*

*La pose de Bornes d'Informations Voyageurs (BIV) est étudiée par les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) dans le cadre de la planification générale de l'offre. À ce jour, une étude de la fréquentation des arrêts est en cours afin de pouvoir proposer une stratégie et un calendrier de déploiement aux Transports publics Morgiens (TPM) intégrant une offre financière.*

*Suite à la mise en conformité selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés, (LHand), un prototype de bornes est actuellement à l'essai à la halte ferroviaire de La Gottaz. La performance de cet outil est jugée satisfaisante par les MBC qui souhaitent aller de l'avant avec ce matériel. De plus, La Direction Urbanisme, constructions et mobilité travaille conjointement avec les MBC en vue de déployer des bornes en premier lieu aux arrêts de la gare CFF de Morges où un accent particulier doit être mis sur l'information aux voyageurs au vu du nombre important de voyageurs transitant par le secteur.*

*Même si l'information en temps réel n'est pour l'heure pas disponible via des bornes, elle est aujourd'hui déjà mise à disposition des voyageurs via la web-app des MBC ([www.mbc.ch](http://www.mbc.ch)) qui permet également d'acheter son titre de transport. De plus, dans l'attente de l'installation de Bornes d'Informations Voyageurs aux arrêts, les MBC ont apposé un autocollant présentant un QR code pour chacune des lignes sur l'ensemble des arrêts du réseau TPM. Afin de connaître les prochains passages de bus en temps réel, il suffit de scanner le code via l'application dédiée de son smartphone. Par ce moyen, l'information sur la progression des bus à l'arrêt concerné est instantanément disponible. »*

**Réponse orale à la question de Monsieur le Conseiller communal Yvan Christinet lors de la séance du 6 novembre 2019 concernant l'absence du marquage définitif de la bande cyclable sur l'avenue des Pâquis devant le poste de Police Région Morges ainsi que les marquages à la place Dufour et au croisement rue des Sablons et rue Centrale**

**M. le Municipal Eric ZUGER** s'exprime en ces termes :

*« Pour rappel, en séance du Conseil communal du 6 novembre 2019, Monsieur le Conseiller communal Yvan Christinet posait la question concernant l'aménagement du carrefour St-Domingue/Pâquis et le marquage de la bande cyclable en rouge.*

*La pose prochaine d'un revêtement phono-absorbant est planifiée pour le printemps 2020 sur l'avenue des Pâquis, mesure du plan d'assainissement du bruit routier (préavis N° 17/5.18), nécessitera le dégrappage complet de l'enrobé existant entre le carrefour sud de la jonction Morges-Est et la rue Dr-Yersin. Dans l'attente de ces travaux, seul un marquage provisoire (en jaune) a été réalisé en faveur des cycles au droit du poste de police.*

*Néanmoins demande a été faite auprès du service de la Signalisation de Police région Morges pour un marquage provisoire. Cette dernière nous informe qu'en cette période météo défavorable, les entreprises spécialisées pour ces travaux sont surchargées et ne peuvent intervenir plus rapidement.*

*Concernant le marquage tactilo-visuel du passage piétons à la Place Dufour, il a été demandé à l'entreprise en charge des travaux d'aquathermie de remettre les marquages, malheureusement la même réponse que ci-avant peut être donnée.*

*Enfin, Monsieur le Conseiller communal Yvan Christinet posait également la question du marquage du passage piéton au croisement de la rue Centrale et du Sablon. Ce dernier a été réalisé dans la semaine suivant le Conseil de novembre. »*

**Réponse aux questions posées en séance de Conseil du 6 novembre 2019 par M. le Conseiller communal Jean-Bernard Thüler, relatives à la station de gaz GNC hors service**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'exprime en ces termes :

### **Préambule**

*« La colonne de distribution de gaz naturel/biogaz pour véhicules (GNC) a été mise en service par la Ville de Morges en novembre 2008 à la rue de Lausanne 73 et les Services industriels en assumant l'exploitation. Cette station publique est équipée de colonnes à essence, d'une station de lavage et d'un shop.*

*La surveillance hebdomadaire et les petites opérations de maintenance sont effectuées par nos collaborateurs. Les plus grosses interventions, comme par exemple les services d'entretien et le remplacement de composants ne peuvent être effectués que par le service après-vente du fabricant, ceci pour des raisons de sécurité et de compétences.*

*Malgré un entretien régulier respectant les prescriptions du fabricant, cette installation vieillit et nous rencontrons depuis quelques mois des problèmes de fiabilité qui se sont traduits par plusieurs mises hors service.*

### **Réponses**

#### Question N° 1 :

*La Municipalité a-t-elle l'intention de proposer sur le territoire communal une seconde station de distribution de gaz ?*

*Non, la Municipalité ne projette pas l'installation d'une seconde station GNC sur le territoire communal. La fréquentation de l'actuelle station et le nombre de véhicules GNC en circulation dans la région morgienne ne le justifie pas. Toutefois, si la situation devait évoluer positivement, la question serait bien sûr réétudiée.*

#### Question N° 2 :

*La Municipalité a-t-elle une date à laquelle les usagers pourront à nouveau bénéficier d'une distribution de gaz sur le territoire morgien?*

*La station de distribution a été réparée et remise en service en date du 18 novembre 2019. Il est à noter que les réparations avaient été commandées bien avant l'intervention de M. Thüler. Le délai très long pour obtenir les pièces de rechange a empêché une remise en service plus tôt. Depuis cette date, la station fonctionne. »*

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** ouvre la discussion.

**Mme Sylvie FAY** remercie la Municipalité pour la réponse écrite à sa réponse du 2 octobre dernier, celle-ci combinée à la réponse de M. le Municipal Philippe Deriaz concernant la planification énergétique territoriale lui a permis de constater la volonté de la Municipalité d'améliorer, voire de transformer la coordination interservices de la commune en matière de transition énergétique. Elle est consciente que ce n'est pas une tâche facile, mais elle est indispensable pour pouvoir amorcer le virage de la transition écologique de la Commune.

En effet, afficher des objectifs ambitieux est une chose, enclencher des mesures concrètes qui permettent d'atteindre ces objectifs est une tâche ardue et complexe mais indispensable en ces temps d'urgence climatique. C'est difficile, car cela nécessite de changer notre façon de travailler et nos habitudes, c'est pourquoi ce travail nécessite l'implication de tous, pour proposer, tester, découvrir, des mesures efficaces et efficientes. En particulier, des services industriels ont un réel rôle de locomotive en ce qui concerne la transition énergétique, en matière d'innovation, de

développement massif, de nouvelles énergies propres et de leur distribution à la population morgienne.

Elle encourage donc, tous les collaborateurs des services industriels et également ceux des autres services, à participer à cet effort commun qui nous permettra, elle l'espère de mettre en œuvre le plus rapidement possible cette nouvelle planification énergétique territoriale, qu'elle se réjouit de découvrir.

Elle profite de sa présence à la tribune pour demander si des documents détaillant les informations données par M. Philippe Deriaz en début de Conseil concernant la planification énergétique territoriale seront mis à disposition du Conseil, respectivement des commissions qui planchent sur la stratégie énergétique de la Ville de Morges ?

**Mme Céline ELSIG** remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit de la pose du premier panneau à la gare. Grâce à sa question, elle a découvert le QR code est cela fonctionne et invite la Municipalité à encourager les MBC à communiquer sur cette fonctionnalité car elle n'en avait jamais entendu parler jusque-là. Elle incite également la Municipalité à pousser les MBC à poser les bornes rapidement pour que les gens qui n'ont pas de smartphone puissent aussi profiter de ce service.

**Mme Marie-France BELLEUX** remercie pour la réponse. Elle s'étonne qu'aucune plainte n'ait été déposée parmi la population, alors que des gens démontrent leur mécontentement sur les réseaux sociaux. A qui doivent s'adresser ces personnes ?

**M. Steven KUBLER** revient sur la réponse de la Municipalité sur les zones 30 à Morges, qu'il regrette de n'avoir vu figurer au procès-verbal, ce qui lui aurait permis de préparer sa réponse à tête reposée. Il fait son mea culpa car il a utilisé à tort le terme de zone légalisée alors qu'il voulait parler de zone validée. La Municipalité se retranche derrière cette erreur de langage, il le regrette alors que le sens de son intervention lui paraissait assez clair.

Il rappelle que la Loi sur la circulation routière (LCR) précise que ne sont licites les zones 30 km/heures que si elles sont propres à atteindre le but d'intérêt public recherché, en restreignant le moins possible la circulation tout en ménageant le plus possible la liberté individuelle. C'est dans cet esprit de la loi que des contrôles répressifs ne peuvent avoir lieu qu'après validation d'une zone 30 par les services cantonaux qui sont au sens de loi vaudoise d'application de la LCR l'autorité compétente pour valider une zone 30 dans le Canton. Dès lors il ré adresse à la Municipalité les questions suivantes :

1. La mise en œuvre des zones 30 à Morges et en particulier leur validation fait-elle l'objet d'un suivi suffisamment rigoureux, comme l'exige la législation fédérale dans ce domaine ?
2. Quelle sont à ce jour les zones 30 validées et non validées à Morges ?
3. Des contrôles ont-ils eu lieu dans des zones 30 non validées et si oui, combien ?
4. Que compte faire la Municipalité pour s'assurer que les contrôles de vitesse dans ces zones 30 ne soient pas inutiles, car contestables sans validation de la zone ?

**M. Yvan CHRISTINET** remercie la Municipalité pour les informations concernant le marquage et surtout d'avoir réalisé le marquage du passage piéton à la rue Centrale qui est un lieu de grand passage, c'est important.

**M. Jean-Bernard THULER** remercie la Municipalité de la réponse partielle à sa question, qui amène une deuxième question. A qui doit-il adresser ses factures de remboursement de kilomètres ? Il estime qu'il n'y pas de raison que lui qui a envie de consommer local doive s'expatrier pour trouver du gaz. Effectivement sa voiture est pourvue d'essence, il n'a jamais eu à la pousser mais il trouve plus intéressant de rouler au gaz.

Il a une deuxième question, concernant les feux annoncés à l'avenue de Peyrolaz par M. Züger. Ces feux, à son avis, ne favorise pas la fluidité du trafic. Un ralentisseur physique sur la voie serait à son sens plus adapté et peut-être meilleure marché et éviterait l'interruption du trafic. Il demande à la Municipalité de chiffrer la différence de prix entre la pose d'un gendarme couché et de feux.

**M. Pierre Marc BURNAND** s'exprime en ces termes :

*« Je remercie M. Philippe Deriaz pour sa réponse à mes questions de la dernière fois et suis rassuré d'apprendre que le risque d'amiante dans les plafonds de Beausobre est sous contrôle.*

*Ceci dit, je reste perplexe quant à la philosophie d'entretien de ces plafonds qui consiste à attendre que ça tombe pour recoller les morceaux.*

*Et puisque j'ai la parole, je saisis l'occasion pour féliciter M. Deriaz de s'être lancé dans la course au Prix du Maire de Champagnac 2019 avec une citation qui résume cette philosophie et qui a été mise en évidence dans le quotidien 24heures du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (candidat n° 28) : « On s'est rendu compte que l'on entretenait plutôt normalement notre patrimoine immobilier. Mais également que si l'on ne faisait rien, cela allait rapidement se dégrader ».*

*Je forme tous mes vœux, M. Deriaz, pour que vous puissiez tenir la distance dans cette épreuve qu'on sait ô combien difficile, et pour que vous arriviez à décrocher ce prochain samedi un des prix ou un des accessits au Champagnac 2019, qui vous permettrait de rejoindre sur le nuage de leur gloire les trois seuls Morgiens qui ont réussi cet exploit depuis la création du prix en 1988, et que je rappelle brièvement à notre souvenir :*

*Le premier, en 1994, **Denis Barbey**, président sortant du Conseil communal de Morges, s'était lâché – pour ne pas dire plus – lors du souper des commissions de la ville de Morges, le 28 janvier 1994, et avait arraché une Mention Milieu du Monde avec cette envolée en quadruple rebond qui traduisait une ambition quasi-planétaire : « Si Morges va mieux, le canton de Vaud va mieux, la Suisse ira mieux, l'Europe ira mieux » A l'époque, même les esprits morgiens les plus audacieux n'avaient pas encore le Japon dans le collimateur ...*

*Le deuxième, en 2006 (vingt-deux ans plus tard), **Eric Voruz**, syndic de Morges, a obtenu la mention Chupa-Chups pour une déclaration enflammée, le 28 octobre 2005, qui avait très certainement dépassé sa pensée et probablement aussi ses arrière-pensées, et qu'on n'ose plus maintenant citer en public, sous peine d'être immédiatement inculpé pour outrage aux bonnes mœurs. Les temps changent ...*

La troisième, c'était l'an dernier, **Sylvie Berti Rossi**, encore directrice du Livre sur les quais, presque Morgienne, qui a eu une formule coup de poings à la manière d'un oxymore, dans le journal gratuit 20 minutes du 3 septembre 2018, en essayant de définir la clé du renouveau et du succès. Cette formule lumineusement ciselée lui a valu le Prix Pierre Maudet d'optimisation financière : « Le retour à la gratuité s'est révélé payant ».

*Cher Philippe Deriaz, vous êtes à trois jours de l'exploit pour rejoindre vos trois prédécesseurs dans l'olympes de la langue qui fourche et qui dégomme : tout le monde vous tient les pouces, bonne chance ! »*

## 15. Questions, vœux et divers.

### M. André WALTHER s'exprime en ces termes :

*« Le 1<sup>er</sup> décembre, la mise à l'enquête du projet d'extension de la station d'épuration ERM au parc de Vertou s'est achevée en déclenchant les oppositions de deux associations morgiennes et de pas mal de citoyens.*

*Bien que la modernisation de cette installation ainsi qu'une extension raisonnable soient rendues nécessaires par l'adaptation aux nouvelles techniques en matière d'épuration et par l'augmentation de la population des communes voisines et de Morges, ce projet est fortement surdimensionné, son emprise sur le parc de Vertou et son impact visuel sur le site de la Baie de Morges sont inacceptables.*

*En effet, si lors de la construction de la STEP en 1970, l'intégration a été un souci majeur, cela n'est plus le cas actuellement lors des études d'extension du bureau TRIFORM SA FRIBOURG à la fois auteur du projet et de l'étude d'impact sur l'environnement.*

*Les parois des bassins d'eaux usées auront une hauteur de 7 à 10 mètres sur une longueur de 160 mètres, de plus cette construction est tellement proche du lac, environ 15 mètres, qu'il n'est plus possible de la masquer pour permettre une intégration harmonieuse.*

*Ce projet monstrueux qui implique l'abattage de nombreux arbres et qui sera bien visible depuis le débarcadère du Casino est manifestement hors d'échelle par rapport au site de la Baie de Morges et du parc de Vertou qui vient d'être renaturé.*

*Cela apparaît clairement sur le PGA, Plan Général d'Affectation, actuellement à l'enquête et dont l'approbation validera la zone permettant d'accueillir la future STEP ERM.*

*L'on est d'ailleurs en droit de se demander si ce site naturel de taille très réduite et coincé entre le lac et la route cantonale est en mesure d'héberger les extensions futures de cette installation intercommunale d'épuration, ou s'il ne vaudrait pas mieux réfléchir à la construction d'une nouvelle installation au nord de l'autoroute, sur le territoire des communes voisines pour traiter les eaux usées de celles-ci.*

*Il est impératif que les responsables politiques et techniques remettent l'ouvrage sur le métier. Je suis persuadé que si la volonté existe, on peut trouver des solutions pour redimensionner et éloigner cette construction du parc et du lac, enterrer ces bassins plus profondément pour qu'ils puissent être masqués par une butte bien arborisée comme c'est le cas actuellement.*

*Il serait en effet lamentable que sous prétexte, au demeurant louable, de traiter les micropolluants, l'on crée une pollution visuelle majeure qui défigurerait définitivement la Baie de Morges, encadrée d'un côté par le Temple du 18<sup>ème</sup> siècle et de l'autre par les immenses bassins de traitement des eaux sales du 21<sup>ème</sup>. »*

**M. le Syndic Vincent JQUES** répond à M. Walther que ce n'est pas habituel mais qu'au vu de l'importance du dossier, il va dévoiler en avant-première la décision que la Municipalité a prise sur cet objet dans sa séance du lundi 9 décembre dernier.

La Municipalité a décidé d'informer l'ERM des préavis négatifs des services communaux et de leur proposer comme il se doit, de laisser la consultation s'achever. Ensuite la Municipalité demandera à l'ERM de retirer son projet pour s'éviter un refus du permis de construire.

**M. Pascal GEMPERLI** remercie la Municipalité pour sa réponse à sa question lors du Conseil du mois de novembre, auquel il n'avait pas pu participer. Cette réponse a encouragé les Verts à déposer le postulat intitulé « Une charte éthique pour la promotion économique morgienne », qui permettra de discuter plus en détail de cette problématique en février. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes.

**M. le Président Laurent PELLEGRINO** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h24 et la séance est close.

Le Président

Laurent Pellegrino

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet

Annexe :

- Postulat du groupe PSIG « Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Le groupe PSIG dépose le postulat suivant

Postulat du Groupe PSIG

### **Vers une transition énergétique de la flotte des bus routiers des MBC plus respectueuse de notre environnement**

Les MBC, Transports de la région Morges Bière Cossonay SA exploitent de nombreuses lignes urbaines et régionales reliant 52 localités de l'agglomération morgienne et offrent un réseau de transports publics multimodal train, bus et funiculaire de 202 km.

La desserte est composée notamment de 5 lignes urbaines et 11 lignes de bus régionaux avec au total 58 véhicules (autobus ou minibus). Le renouvellement de véhicules en 2017 a influencé la moyenne d'âge du parc routier qui passe sous la barre des 5 ans. Plus de la moitié du parc productif répond aux normes Euro 6.

Les MBC annoncent surveiller attentivement les avancées technologiques, notamment les nouveaux modes de propulsions électriques et hybrides pour garantir à long terme les objectifs d'efficacité énergétique et de responsabilité écologique par la réduction de la consommation d'énergie de 2% par année et l'adoption de technologies à zéro-émission, dès qu'il sera économiquement possible de le faire.

Les MBC ont testés au début de cette année un bus 100 % électrique sur le réseau urbain. Entièrement électrique, sans aucune émission polluante et silencieux, le bus testé est à la pointe de la technologie.

Des autobus électriques disposant d'une autonomie suffisante pour assurer des trajets de type urbain sont déjà en exploitation dans de nombreux réseaux européens. Ils fonctionnent sur le même principe que les voitures électriques vendues aux particuliers, et pourraient se révéler adéquats pour remplacer les véhicules desservant à Morges des lignes urbaines.

En 2018, l'Union des villes suisses demandait à la Confédération la création d'un fonds pour l'électrification des bus urbains, afin de les encourager à participer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. La contribution d'une telle transition des flottes des transports publics. Les VBZ, transports publics de Zurich, affichent ainsi parmi leurs engagements pour l'avenir le remplacement des bus diesel par des autobus à batterie ou des trolleybus.

Par le présent postulat, la Municipalité, via sa représentation au Conseil d'administration des MBC et au sein des TPM, est invitée à étudier l'implication d'une conversion de la flotte des transports publics de moteurs thermiques à électriques ou toutes autres techniques innovantes permettant une diminution d'émission CO<sub>2</sub>, et d'en envisager les gains en matière de diminution d'émission de CO<sub>2</sub>, de diminution de bruit, et des possibilités technologiques; et d'autre part d'en envisager l'impact financier et des projections en matière de calendrier.

Pascal Jonney  
M. Prêtre  
G. 27.11

Ludiane Guex  
F. Buecher  
Françoise Buecher  
M. Rod

Jacques Dubochet  
Michaël Füsneff  
Pierre Tonder  
R. K.